

pierre cevoz expert

diplômé architecte dplg

85 place Métropole 73000 Chambéry

Tel 04 79 33 01 83 Fax 09 70 32 48 07

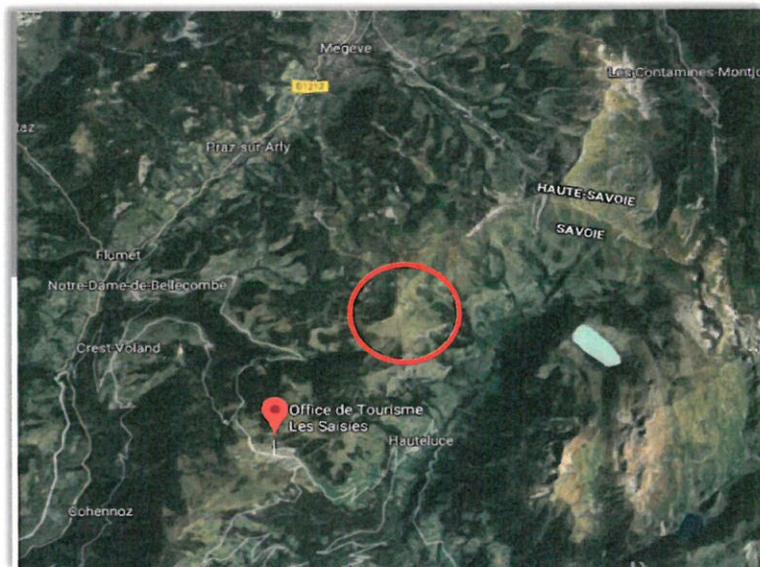
pierrecevoz.expert@orange.fr

Dossier n°: 16/0501

Enquête Publique notifiée par TA Grenoble E17000392/38

Objet :

Création de la retenue de la **PECHETTE** et aménagements associés sur le territoire de la commune d' **HAUTELUCE** (Savoie) associant au projet la commune de **VILLARD sur DORON**.



RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUETEUR
puis CONCLUSIONS MOTIVEES

Maître d'Ouvrage : Régie des Saisies

HAUTELUCE et VILLARD sur DORON, 13 décembre 2017 /11Janvier 2018

Communes d'**HAUTELUCE** et **VILLARD sur DORON**

Création de la retenue de la **PECHETTE** ainsi que les aménagements associés sur le territoire de la commune d'**HAUTELUCE** (Savoie)
(arrêté préfectoral du 20/11/17)

Décision du : 16 octobre 2017 du **Tribunal Administratif de GRENOBLE**

**Commissaire
Enquêteur :**

Pierre CEVOZ
Architecte DPLG
Le Costa de Beauregard
85 place Métropole
73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 33 01 83

Mail : pierrecevoz.expert@orange.fr

Rapport d'enquête publique
En date du 01 février 2018

Destinataires des pièces communiquées:	Rapport	Conclusions	Registre & courriers annexés
Préfecture de la SAVOIE	x	x	
Tribunal AMINISTRATIF de GRENOBLE	x	x	
Mairie de HAUTELUCE	x	x	x
Mairie de VILLARD sur DORON	x	x	x
Directeur de la Régie des remontées mécaniques d'Hauteluce – Les Saisies	x	x	x

Annexe : PV de Synthèse communiqué suivi de l'autorité organisatrice de l'enquête sur celui-ci.

RAPPORT puis CONCLUSIONS (séparées) du COMMISSAIRE ENQUETEUR

I Généralités

✚ Préambule

Le projet est situé sur la Commune de **HAUTELUCE** en Savoie, plus précisément sur le Domaine skiable des **SAISIES**.

✚ Objet de l'enquête :

Il est envisagé de favoriser le développement du ski sur le secteur de Douce et Grattary et à cet effet de créer une retenue collinaire pour améliorer la qualité et prolonger la durée en saison hivernale de la pratique de la discipline alpine du ski.

✚ Cadre juridique:

C'est par l'arrêté du 20/11/17 pris par Monsieur le Préfet prescrivant l'enquête publique portant sur l'ouverture de l'enquête sur les communes d'**HAUTELUCE** et **VILLARD sur DORON**, j'ai, Pierre CEVOZ, Architecte, été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le site concerné par un ensemble de servitudes, contraintes et dispositions supra communales dictées par le SC Arlysère intégrées à l'aménagement.

✚ Nature et caractéristiques du projet :

C'est pour la création d'une retenue collinaire à réaliser pour renforcer en l'allongeant la période de pratique du ski sur la station et en facilitant la liaison avec les domaines skiables des stations voisines.

✚ Composition du dossier:

Celui-ci contient :

- Le registre d'enquête.
 - Dossier technique comportant les pièces établies par le bureau d'études CNA, Maître d'œuvre, sous bordereau qui suit :

N°	Désignation	Origine	Références
0	Objet de la demande	CNA	SAI_153622
1	Identification du demandeur	CNA	SAI_153619
2	Emplacement des Travaux	CNA	SAI_153620
✓	Plan de situation	CNA	SAI_153616b
✓	Plan cadastral – Réseau neige	CNA	SAI_153613_b
✓	Plan cadastral – Retenue de la Pêchette	CNA	SAI_153611
	Plan cadastral - Captage de Manant	CNA	SAI_153627
3	Présentation du projet	CNA	SAI_153621
	Note technique complémentaire	CNA	SAI_153635_a
✓ 4	Document d'incidence	KARUM	2015162 – 13 juillet 2017
5	Moyens de surveillance	CNA	SAI_153623
✓	Etude des crues	CNA	SAI_153609a
✓	Etude de la revanche	CNA	SAI_153608a
✓	Etude géotechnique	EQUATERRE	1606037_RG2 PRO IND B
	Capacité technique et financière	CNA	SAI_153629
	Libre disposition des terrains – Retenue de la Pêchette	CNA	SAI_153624
6	Éléments graphiques / Annexes		
	Plan d'enneigement Liaison Espace Diamant	CNA	SAI_153612_b
	Plan d'ensemble réseau hydraulique	CNA	SAI_153628
	Schéma de circulation skieurs	CNA	SAI_153626
✓	Plan de conception de la retenue de Pêchette	CNA	SAI_153606c
✓	Fiche synoptique retenue de la Pêchette	CNA	SAI_153615a
	Plan de terrassement retenue de Pêchette et piste Borlat	CNA	SAI_153617
	Plan du drainage retenue de Pêchette	CNA	SAI_153632
	Plan des dispositifs d'auscultation retenue de Pêchette	CNA	SAI_153633
	Plan de la zone de dépôt piste Borlat	CNA	SAI_153631
	Plan d'utilisation des sols après travaux	CNA	SAI_153618
	Onde de submersion retenue de Pêchette	CNA	SAI_153625
	Captage plan Dernier	CNA	SAI_153634
	Planning de réalisation	CNA	SAI_153630
	Réaffectation d'usage du captage de Manant (déc. 2010)	IRAP	Déc. 2010

II Organisation et déroulement de l'enquête

+ Désignation du commissaire enquêteur

C'est par l'arrêté préfectoral du 20/11/17 pris par Monsieur le Préfet de la Savoie prescrivant l'enquête publique portant sur une demande d'autorisation au titre des articles L214-1 AL214-6 du code l'environnement de création de la retenue de la **PECHETTE** et des aménagements associés sur le territoire de la commune d'**HAUTELUCE** (Savoie) j'ai, Pierre CEVOZ Architecte, été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble sur sa décision N° E17000392/38 du 16/10/17.

+ Modalités de l'enquête,

Dans l'anticipation de la préparation de ce projet de retenue pour laquelle une enquête m'avait été précédemment confiée, j'avais pu me faire expliquer par les intéressés le projet sur le site même. L'Arrêté qui avait prescrit cette précédente enquête m'avait été communiqué par les soins de Madame Marie Christine **BRAISAZ** chargée de l'urbanisme de la commune d'**HAUTELUCE** en Juin 2017.

La spécificité de cette nouvelle enquête porte cette fois sur la création de la retenue collinaire elle-même et le porteur du projet est **la Régie des Saisies** .

Plusieurs contacts préalablement au lancement de l'enquête ont été tenus avec la **DDT 73/ SEEF**, son sujet portant initialement sur la partie technique: la retenue collinaire elle-même. C'est un dossier assez complet qui m'a été adressé le 12/11/17 alors émanant de CNA Maîtrise d'œuvre -dont un dossier environnemental unique- sur lequel ce sujet s'appuie.

A partir du 17/11/17 des échanges ont eu lieu entre Madame Catherine **GARDET** de la **DDT** et moi-même pour la préparation et caler la mise au point des modalités de l'enquête qui se partage alors sur 2 communes **HAUTELUCE** et **VILLARD sur DORON**.

Visite des lieux : cette enquête suit la précédente portant sur la modification préalable du PLU de la commune pour autoriser cette opération: elle s'est effectuée le 20/06/17 en présence de responsables de l'opération: l'accès s'est effectué par piste pendant la période d'enquête enneigée, uniquement accessible par piétons ou skieurs destinée aux déplacements d'engins plutôt tous terrains.

+ Information effective du public,

Elle a été réalisée comme décidé: Publicité légale de l'enquête par voie d'affichage, par voie électronique et dans la presse, avec mention pour transmission par voie électronique, et indication des jours et horaires de permanences d'ouvertures de la Mairie au public et de présences du Commissaire-enquêteur.

Il n'a pas été porté à ma connaissance qu'il ait pu exister d'autres actions d'information du public

+ Incidents relevés au cours de l'enquête :

Aucun.

+ Climat de l'enquête :

Serein sans doute dû à une participation limitée du public à mes permanences, les enjeux du sujet ayant précédemment fait l'objet de discussions-débats avec la population.

✚ **Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres :**

La clôture a eu lieu le jeudi 11 janvier 2018 en Mairie de **VILLARD sur DORON** à 16.30h, heure convenue de fermeture au public, puis à celle d'**HAUTELUCE** à 17.00h, par moi-même en Mairie devant les assistantes des Maires à la fin de ma permanence de **VILLARD sur DORON** tenue ce même jour.
Commissaire enquêteur, Pierre **CEVOZ**, l'a arrêté au moment du recueil des registres.

✚ **Notification du procès-verbal des observations et mémoire en réponse**

J'ai communiqué les observations reçues au maître d'ouvrage avec copie aux Maires des communes concernées et au demandeur initial, le Directeur de la Régie des remontées mécaniques et la réponse du porteur de projet par courriel sur celles-ci sont mentionnés et annexés en fin de mon rapport.

✚ **Relation comptable des observations recueillies auprès du public:**

Elles sont au nombre de sept hors celles du Maître d'Ouvrage.

III Analyse des observations

Tel que le **PROCES VERBAL de SYNTHESE** remis au Maître d'Ouvrage à la clôture de l'enquête à l'issue de mes permanences le rapporte.
Je recevrais de ce dernier son avis en retour que je publie à la suite.

Relation comptable des observations recueillies auprès du public:

- ✚ **Observations du public :** Au nombre de sept, dont 2 émises pendant mes permanences. Ainsi :

*

Reçues oralement en PERMANENCES, en mairie d'**HAUTELUCE**:

Ce 15 /12/17,

A 14.00h, je reçois M. Michel **FRISON-ROCHE**, Directeur de la Régie des remontées mécaniques d'**HAUTELUCE -LES SAISIES**, qui s'exprime oralement:

- est favorable au projet de création d'une retenue collinaire prolongeant la pratique saisonnière du ski par cette installation;
- souligne la complémentarité entre l'exploitation du domaine skiable d'hiver et le prolongement saisonnier par l'outil retenue en altitude créé ;
- la facilitation pour les exploitants agricoles de l'alimentation du bétail en eau puisée dans cette réserve.

Ce 28/12/17,

De 14.30h à 15.00h, je reçois M. Michel **FRISON-ROCHE**, Directeur de la Régie des remontées mécaniques d' **HAUTELUCE -LES SAISIES**, qui s'exprime favorablement au projet.

Reçues oralement en PERMANENCES, en mairie de **VILLARD sur DORON**:

- Aucune observation

*

Transcrites sur REGISTRE mis la disposition du public en mairie d' HAUTELUCE:

le 15 /12/17,

- L'observation de M. Michel **FRISON-ROCHE**, Directeur de la Régie des remontées mécaniques d' **HAUTELUCE -LES SAISIES** porte sur la nécessité de l'apport de neige de culture grâce à la présence de la retenue projetée et les emplois induits par sa présence.

le 09/01/18,

- L'observation de M. J. Paul **CUVEX-COMBAZ**, Président de la Régie des remontées mécaniques d' **HAUTELUCE -LES SAISIES** porte sur l'afflux des touristes-skieurs induit par cette installation, rappelle les difficultés rencontrées les années précédentes par le déficit de neige et l'apport de service aux agriculteurs par la présence de ce plan d'eau.

*

Transcrites sur REGISTRE mis la disposition du public en mairie de VILLARD sur DORON:

non daté,

- L'observation de M. Michel **FRISON-ROCHE**, Directeur de la Régie des remontées mécaniques d' **HAUTELUCE -LES SAISIES** qui, par la présence de l'installation projetée facilitera en continuité la liaison avec l'espace Diamant, et impactera directement l'économie locale.

non daté,

- L'observation de Madame Muriel **BONNAL**, employée de la Régie des remontées mécaniques d' **HAUTELUCE -LES SAISIES** qui apporte son témoignage favorable au projet qui contribue grandement à l'activité économique locale et la préservation de son emploi lié à cette installation.

*

Reçues par COURRIERS:

Néant

*

- Reçues par COURRIELS:

- le 09/01/18, imprimé et classé en registre d' **HAUTELUCE**,
- L'observation par courriel de Madame Martine **TRONC**, employée de la Régie des remontées mécaniques d' **HAUTELUCE -LES SAISIES** qui apporte son témoignage, favorable au projet qui renforce la pérennité de son emploi lié à la présence sur le long terme de neige sur le secteur.

*

Le 11 Janvier 2018 revenu à Chambéry, je prononce la Clôture de l'enquête, j'établi et communique à la suite le 17 le Procès-verbal de Synthèse par courriels aux intéressés listés en tête de celui-ci afin de recueillir leurs observations.

Ma propre position: le commentaire que je peux émettre sur ce courrier du représentant du maître d'Ouvrage est celui que j'ai émis dans mes réponses aux personnes qui se sont exprimées, rédigées plus avant.

Mes opérations d'enquête ouvertes au public ont donc été closes ce 1 février par moi-même, Commissaire-Enquêteur désigné.

NOTA : Toutes les personnes qui se sont exprimées dans le cadre de cette enquête sont des acteurs-sachants qui ont participé à l'élaboration de près ou de loin ce projet. Impliqués de près en tant qu'économiquement intéressés ils ont pu prendre la mesure de l'importance sur les conséquences apportées sur l'environnement.

En conséquence leur avis m'a paru sans doute aucun pertinent.

Fait à Chambéry, le 01 Février 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
PIERRE CEVOZ ARCHITECTE

Pierre **CEVOZ**,
Architecte Diplômé par le Gouvernement
Commissaire Enquêteur désigné

CONCLUSIONS MOTIVEES du COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Nature et caractéristiques du projet:

Il est envisagé de favoriser le développement du ski sur le domaine des Saisies et à cet effet de créer une retenue collinaire pour améliorer la qualité et prolonger la durée en saison hivernale de la pratique de la discipline alpine du ski.

Le déroulement de l'enquête n'a pas connu d'incident, la participation relative du public l'explique ; elle n'a fait se déplacer uniquement des sachants alors qu'en début de saison hivernale on aurait pu penser que d'autres types d'avis auraient pu être recueillis notamment en provenance de résidents permanents ou occasionnels.

Pour : Les multiples fonctions du projet étalées sur un cycle annuel ne paraît pas contesté par les administrés, que ce soit initialement pour la pratique sportive ou pour constituer une réserve pour désaltérer le bétail ou assurer la qualité du fourrage.

Contre : il se pourrait que certains trouvent trop artificiel l'ouvrage de rétention d'eau dans son aspect à cet endroit, contraint à modifier le tracé des pistes, qui pour en avoir découvert l'hiver le lieu par une sortie de ski ce 28/01/18, se trouve situé avec pertinence -grand faux-plat constitué- au croisement de pistes fréquentées par de nombreux pratiquants. Elle contraindra à trouver une autre plateforme aussi confortable s'appêtant à remplir ce rôle de choix d'orientation.

- Mon AVIS exprimé sur ce projet:

J'ai bien pris la mesure de la création de la retenue à cet endroit par les explications qui m'ont été données d'abord, puis par les éléments d'accompagnement du projet et son dossier d'environnemental unique intégré par son initiateur.

Les inconvénients:

La modification de l'aspect naturel préexistant et l'apport d'un élément à la géométrie épurée qui pourrait dénoter dans une lecture hors séquence hivernale du paysage, tel qu'il se présente aujourd'hui. Des dispositifs particuliers pourront être conçus et mis en œuvre autour du bassin créé pour éviter une trop forte concentration de bétail autour du bassin générateur de pollution animale et de dégradation ainsi des rives trop meubles constituées.

Les avantages:

Outre la fonction première de la fabrication de neige de culture, c'est un service rendu aux acteurs de l'activité pastorale qui constitue un atout de ce projet: Abreuver les bêtes éloignées de points d'eau non privés. Ainsi que ce soit en hiver ou en été la fonction même de ce bassin va autoriser une activité saisonnière permanente sur le site.

Mon AVIS est FAVORABLE, n'ayant pas de **RECOMMANDATIONS à ASSORTIR** que je ne saurais justifier.

Les arguments tenus par les personnes rencontrées dans le cadre de mes permanences ou avec le Maître d'Ouvrage m'ont démontré la pertinence du projet dans son principe explicité et sur le lieu où il se situe.

Fait à Chambéry, le 01 Février 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

Pierre CEVOZ, Architecte DPLG,
Commissaire enquêteur désigné